



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

Septième session

Rome (Italie), 19-22 octobre 2004

CADRE DE RÉFÉRENCE PROVISOIRE (2005-2006)

I. INTRODUCTION

1. Dans le cadre de son mandat, le Comité scientifique consultatif (CSC) saisit la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) du Programme de travail préliminaire couvrant la prochaine période intersessions du Comité, pour adoption par la Commission à sa prochaine session ordinaire. Dans le présent document, le Président du CSC examine les questions relatives à l'identification d'une série d'activités qui pourrait constituer le programme préliminaire de travail du CSC, en tenant compte de l'évolution du contexte du *modus operandi* du CSC, lié à l'entrée en vigueur du budget autonome de la Commission.

2. Le but du document n'est pas de proposer un plan de travail détaillé pour le Comité¹, mais plutôt de présenter quelques éléments servant à examiner le programme de travail du CSC. Il ne prend en compte que les activités pour 2005. Le document complète le document CGPM:SAC7/2004/3 énonçant les détails des activités proposées par chaque sous-comité du CSC.

II. CONTEXTE POUR LE CADRE DE REFERENCE 2005-2006

3. Depuis 2001, le programme de travail du CSC suit le Cadre de référence pour le mandat du CSC 2002-2004, par le biais duquel la Commission a établi les domaines des activités prioritaires que le Comité est censé entreprendre dans deux catégories principales: aménagement des pêches et protection de l'environnement. A sa 27^{ème} session en 2002, la CGPM a confirmé que le Cadre

¹ Note: Un plan de travail détaillé est indispensable pour assurer la cohérence et l'interface des apports afin d'atteindre les résultats requis par la Commission grâce à une meilleure organisation, évaluation et ajustement des activités.

de référence fournissait les orientations valables aux travaux du CSC pour l'exercice biennal. La Commission a en outre rappelé que le Cadre devrait être mis à jour périodiquement et que le Président du CSC devrait fixer les activités prioritaires sur la base des apports disponibles et des réalisations de la période intersessions².

4. A sa 28^{ème} session, la Commission a fourni des orientations supplémentaires pour les travaux du CSC. La CGPM a invité le Comité à mettre davantage l'accent, entre autres, sur une approche holistique d'aménagement des pêches en tenant compte du fait que la plupart des pêcheries partagées étaient multi-espèces. Elle a en outre demandé au CSC de renforcer la coordination et l'intégration des activités entre les différents sous-comités et de veiller à ce que les conseils issus des évaluations des stocks et de l'environnement se traduisent par des orientations d'aménagement des pêches qui tiennent compte des impacts socio-économiques des mesures suggérées. La Commission a également reconnu que de nombreuses recommandations du CSC étaient liées à la poursuite et à la mise au point des travaux en cours. Elle a confirmé les priorités du programme de travail de 2004 en mettant l'accent sur: les points de référence biologiques et socio-économiques; les unités opérationnelles (UO); l'évaluation des stocks partagés dans les sous-régions géographiques (GSA) non couvertes en 2002 et 2003; l'identification de zones de reproduction et d'habitats sensibles; ainsi que les questions relatives aux pêches aux filets dérivants et aux filets maillants de surface³.

5. Au cours des dernières années, la Commission a parallèlement fourni des orientations sur des aspects concernant le *modus operandi* du CSC et de ses organes subsidiaires, en vue d'une mise en œuvre plus efficace du programme de travail du Comité. A sa 27^{ème} session, la CGPM a noté que vu la nature intersectorielle d'un nombre croissant de questions intéressant les sous-comités du CSC, il fallait renforcer l'interface entre les activités respectives des organes subsidiaires⁴. A sa 28^{ème} session, la Commission a abordé cet aspect de façon plus générale, en examinant les conclusions et les suggestions du rapport de la réunion d'experts sur l'évaluation des réalisations du CSC depuis 1999. Ce rapport avait été exécuté à la demande du Comité à sa sixième session (CGPM:SAC7/2004/inf.6). La CGPM a remarqué notamment que le mode de fonctionnement actuel du CSC n'encourageait pas l'intégration des disciplines, en particulier pour la formulation de directives d'aménagement bien fondées et la Commission a convenu qu'il fallait favoriser les approches axées sur la résolution des problèmes et les tâches à accomplir⁵.

6. La CGPM a en outre reconnu qu'il fallait approfondir les questions liées au *modus operandi* du CSC, telles que les incidences sur le programme de travail du CSC de la mise en œuvre du budget autonome de la Commission. Lors de sa session extraordinaire en juillet 2004, la Commission n'a pas émis d'avis supplémentaires sur les suggestions émanant de l'évaluation des réalisations du CSC, ni sur les propositions de suivi concernant le fonctionnement du CSC, qui avaient été faites durant les deux séances intersessions de la Réunion de coordination des sous-comités (RCSC)⁶. Cependant, la Commission a adopté son budget autonome pour 2005, qui prévoit une série minimum de réunions subsidiaires du CSC⁷.

7. Un premier pas institutionnel a été accompli avec la constitution de la RCSC, qui entend essentiellement servir d'interface entre les travaux des organes subsidiaires du CSC, favorisant ainsi l'intégration des activités et les conseils de gestion. Toutefois, il reste beaucoup à accomplir à cet égard. Il faut, en particulier, que le CSC décide si cet organe consultatif interdisciplinaire devrait accomplir ses travaux sur une base *ad hoc* et flexible permettant des temps de réaction très rapides, ou s'il devrait être créé formellement en tant qu'organe subsidiaire; par là, conforme aux pratiques officielles telles que convoquer des réunions sur la base d'ordres du jour provisoires, fournir des documents écrits de la session, et rédiger des rapports officiels normalisés au lieu de

² Rapport de la 27^{ème} Session, paragraphe 88.

³ Rapport de la 28^{ème} session (GFCM:SAC7/2004/inf.4), paragraphes: 60, 59, 64, 65 et 72.

⁴ Rapport de la 27^{ème} session, paragraphe 23.

⁵ Rapport de la 28^{ème} session, paragraphe 34.

⁶ voir : documents GFCM:SAC7/2004/mad.7 and 8.

⁷ Annexe G, document GFCM/SAC:7/2004/inf.3.

se limiter, comme maintenant, à un “procès-verbal ou aide-mémoire”. A cet égard, il serait conseillé d’examiner avec soin le projet de mandat suggéré pour la réunion de coordination pour adoption par la Commission.

8. En novembre 2003, la réunion de coordination a entrepris également un examen préliminaire de la procédure de fonctionnement des organes subsidiaires du CSC d’un point de vue structurel, fonctionnel et pratique (Annexe G, dans CGPM:SAC7/2004/Mad.7). Le rôle central attendu des points focaux nationaux du CSC pour coordonner la mise en œuvre du programme de travail a été souligné. Les points focaux ont été identifiés comme premiers responsables de la collecte sans retard des données, informations et autres apports utiles, devant être fournis par les instituts de recherche et les experts dans chaque État Membre. Dans le même ordre d’idées, les coordonnateurs du sous-comité étaient considérés comme acteurs principaux dans l’exécution des plans de travail de sous-comité. Le Comité a été invité à se pencher de près sur cette question, y compris ses répercussions financières.

9. A cet égard, le Comité a émis les recommandations générales suivantes à sa sixième session⁸:

- Tenir des réunions de Groupes de travail immédiatement avant ou après celles des sous-comités;
- limiter le nombre de réunions tenues durant la période intersessions;
- organiser, le cas échéant, des ateliers transversaux ciblés sur les principales activités ou sujets;
- entreprendre des études de cas pluridisciplinaires, s’il y a lieu, et promouvoir la liaison entre les activités ; et
- renforcer les liens entre les sous-comités et les points focaux nationaux.

III ELEMENTS POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2005

10. Il est présumé que la tâche qui attend le CSC à moyen terme est d’achever la série d’activités intégrées qui clôturent le cycle d’aménagement des pêches en fournissant à la Commission tous les éléments nécessaires pour mettre en œuvre les plans d’aménagement à l’échelon sous-régional et au niveau des bassins. Pour un certain nombre de pêcheries partagées, le CSC devrait, en priorité, renforcer les programmes qui visent directement ces buts. Ceux-ci pourraient inclure des activités⁹ comme:

- Harmoniser les régimes d’accès pour les pêcheries conjointes ou similaires et faciliter les accords sur les allocations dans les pêcheries à stocks partagés (y compris l’allocation totale des capacités des flottes);
- Promouvoir davantage les programmes de recherche conjoints et l’échange d’informations pour dégager un consensus sur les mesures conjointes d’aménagement des pêches et accroître le coût-efficacité des activités de recherche sur les pêches régionales et les écosystèmes;
- harmoniser la collecte des données statistiques, l’analyse et l’établissement de rapports pour les besoins de la CGPM, y compris convenir de normes minima, constituer le registre des navires et compiler l’Atlas numérique;
- améliorer les capacités nationales dans les tâches ci-dessus; et,
- renforcer la communication pour améliorer la coordination.

⁸ Paragraphe 12 du Rapport.

⁹ Comme souligné dans le document GFCM:ES/2004/inf.4, présenté à la session extraordinaire de la Commission.

11. A court terme, pour permettre à la Commission d'émettre des recommandations d'aménagement solidement fondée sur le plan scientifique, il faut garantir la disponibilité de données standardisées et les analyses ultérieures sur la situation des stocks, les incidences socio-économiques des recommandations biologiques, et les impacts des mesures suggérées sur les autres organismes vivant dans les zones concernées. En outre, il sera nécessaire de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation de toute option d'aménagement proposée.

12. De l'avis du Président, le programme de travail du CSC pour 2005 devrait essentiellement consister à parfaire, consolider et étendre la plupart des activités en cours présentées dans le Cadre de référence pour le mandat du CSC pour 2003-2004. Des détails sur le Cadre, mis à jour par la Commission pour 2004, ont été fournis par la RCSC, comme indiqué au paragraphe 8 plus haut. On estime aussi que, vu la mise en œuvre en cours du budget autonome et les incidences possibles sur la formulation du Programme de travail du Comité, il pourrait ne pas être conseillé de rédiger un Cadre de référence biennal (2005-2006) à ce stade, mais de limiter plutôt la présente contribution à la programmation du CSC pour 2005.

13. Ainsi, sans juger à l'avance les résultats de cette session et son évaluation par la Commission à sa prochaine session, une liste abrégée des activités prioritaires et réunions provisoires tirée des suggestions faites par les sous-comités figure ci-après. La liste prioritaire n'est pas complétée par les mandats correspondants pour les travaux de chaque sous-comité et groupe de travail ou atelier, car ces documents n'étaient pas disponibles.

Sous-comité sur l'évaluation des stocks (SCSA)

14. A sa sixième session, le Comité a émis des recommandations générales sur le programme de travail du SCSA pour 2004¹⁰ qui devraient demeurer généralement valables en 2005.

15. En tenant compte des conclusions du SCSA en 2004, tels qu'elles sont résumées dans le document CGPM:SAC7/2004/3 (paragraphe 8-17), il est suggéré de concentrer les priorités pour 2005 sur:

- L'évaluation des stocks partagés et des pêcheries prioritaires;
- Les activités sur l'identification des indicateurs biologiques, établir les points de référence et les tester sur certaines pêcheries ou GSAs;
- Les cartes sur la répartition de juvéniles;
- L'étude de l'impact biologique probable de différentes options d'ajustement de l'effort et de la capacité de pêche; et
- Des évaluations pilotes de stocks plurispécifiques dans des GSAs sélectionnées.

Sous-comité sur l'environnement et les écosystèmes marins (SCMEE)

16. A sa sixième session, outre l'approbation du programme de travail du SCMEE pour 2004¹¹, le Comité a réitéré la nécessité de: présenter les informations sur les prises accidentelles d'espèces protégées et les grands requins migrateurs sous forme de tableau; achever les travaux sur la cartographie des habitats essentiels des poissons; fournir des résultats des activités de recherche sur les filets dérivants, y compris des données sous forme de tableau; achever la description des groupes d'espèces identifiés.

17. Le SCMEE a déployé des efforts considérables en 2004 pour mener à bien son imposant programme de travail (voir document CGPM:SAC7/2004/3 (paragraphe 25-29). Ceci dit, il apparaît, au fil des ans, que le mandat de ce sous-comité est un peu trop ambitieux pour les moyens et les données dont il dispose. Il est par conséquent suggéré que les priorités pour 2005 se concentrent sur:

¹⁰ Rapport de la sixième session, paragraphe 48 (GFCM:SAC7/2004/inf.5).

¹¹ Rapport de la sixième session, paragraphes 50 à 53 (GFCM:SAC7/2004/inf.5).

- entreprendre des études pilotes sur l'aménagement des stocks partagés en appliquant l'approche écosystème;
- élaborer un programme de recherche sur l'impact de la pêche en profondeur, y compris de l'utilisation de différents types de matériels à des profondeurs supérieures à 1000 m;
- étendre les analyses sur les impacts des filets dérivants sur les espèces protégées ou menacées à l'ensemble de la Méditerranée; et
- établir une liste de projets consacrés au suivi ou au contrôle de l'impact de la pêche sur les espèces protégées ou menacées d'extinction dans le but de renforcer la coordination.

Sous-comité sur les statistiques et l'information (SCSI)

18. A sa sixième session, le Comité a approuvé le programme de travail du SCSI et convenu de constituer un groupe de travail transversal sur la mesure de l'effort de pêche par rapport aux dispositifs de collecte des données.

19. En tenant compte des résultats du SCSI en 2004, tels qu'ils sont résumés dans le document CGPM:SAC7/2004/3 (paragraphe 14-17), il est suggéré de concentrer les priorités en 2005 sur:

- Achever les études sur les unités opérationnelles dans toutes les GSAs possédant des stocks partagés;
- préparer des cartes sur la répartition des opérations halieutiques pour chaque sous-région géographique;
- étudier la standardisation des mesures d'efforts de pêche pour chaque unité opérationnelle; et
- préparer le cadre statistique pour le stockage et le traitement des banques de données, y compris le format et les caractéristiques des données de chaque base de données, répondant aux besoins du CSC et de la CGPM.

Sous-comité sur les sciences économiques et sociales (SCESS)

20. A sa sixième session, le Comité a approuvé les priorités à moyen terme de recherche socio-économique sur les pêches, ventilées comme suit:

- Etudes de faisabilité liées à la collecte d'indicateurs socio-économiques des pêches en Méditerranée dans les GSAs non encore couvertes;
- Formation en matière d'analyse socio-économique et d'aménagement des pêches;
- Etudes de cas sur l'application des indicateurs socio-économiques à l'aménagement des pêches et à l'élaboration de modèles bio-économiques; et
- Recherche relative aux marchés du poisson et des produits de la pêche, y compris les prix, le contrôle de qualité, l'étiquetage, l'import/export, etc.

21. En outre, le Comité a invité le Secrétariat à organiser une réunion technique sur l'utilisation des indicateurs socio-économiques d'aménagement des pêches.

22. En tenant compte des résultats et des recommandations du SCESS en 2004, tels que résumés dans le document CGPM:SAC7/2004/3 (par.19-23), il est par conséquent suggéré de concentrer les priorités pour 2005 sur:

- Les études sur les indicateurs socio-économiques pour couvrir toutes les GSAs et établir des valeurs de points de référence à tester dans certaines zones;
- La mise à jour et le suivi des informations sur le cadre juridique de l'aménagement des pêches des membres de la CGPM;
- Les normes de qualité minimum pour les données et informations socio-économiques; et

- Les études sur les marchés en relation avec l'aménagement des pêches dans les GSAs où les indicateurs ont été recueillis.

Autres organismes subsidiaires

23. Il est à noter que les activités spécifiques à la Mer Noire et les travaux du groupe de travail mixte EIFAC/CGPM sur la gestion des esturgeons n'ont pas été examinées, dans l'attente des directives du CSC, comme il est expliqué aux paragraphes 15 et 16 du document CGPM/SAC7/2004/2.

24. En outre (par.14 du même document), le CSC s'était abstenu de tout commentaire sur les résultats de la réunion sur l'évaluation des stocks d'espadons en Méditerranée et la nécessité de confirmer le calendrier des réunions et les filières de notification des résultats du Groupe de travail mixte CGPM/CICTA sur les grands pélagiques. Par conséquent, les actions de suivi des recommandations de la septième session de cet organisme subsidiaire devront être examinées par le CSC.

25. En tenant compte du résumé des priorités présentées ci-dessus, et de la requête du Comité de limiter le nombre de réunions de ses organes subsidiaires, il est suggéré de convoquer les réunions figurant dans le tableau ci-après durant la prochaine période intersessions.

Réunion	Lieu/Date
Huitième session du CSC	A préciser/septembre
Réunions des sous-comités CSC	A préciser /fin juin
RCSC-1 ?	A préciser/ février
RCSC-2 ?	A préciser/ A préciser
Atelier transversal SCISS sur les bases de données	
3 ^{ème} Groupe de travail mixte CSC/CAQ/CICTA sur les pratiques durables d'élevage du thon	Rome/mars
Atelier transversal SCISS sur la mesure de l'effort de pêche	A préciser/A préciser
Groupe de travail transversal SCSi sur les unités opérationnelles	A préciser/A préciser
Groupe de travail SCSA sur la sélectivité	A préciser/A préciser
Groupe de travail mixte CGPM/CICTA sur les grands pélagiques	A préciser /A préciser

IV. MESURES SUGGÉRÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ

26. Le Comité est invité à évaluer les activités proposées par ses organes subsidiaires en 2005, en relation aux résultats obtenus dans la mise en œuvre de leurs mandats respectifs en 2004.

27. Le CSC est invité, en outre, à modifier, compléter ou préciser les priorités exposées dans ce document, en tenant compte des suggestions pertinentes eu égard au modus operandi du Comité. Ce faisant, le Comité pourrait recommander d'organiser des réunions, notamment de fixer leurs lieux et dates et de chercher à obtenir la disponibilité des membres à accueillir certaines de ces réunions.